

Procès-verbal

De la session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 12 avril 2010 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1

Madame Manon Desnoyers, district 3

Madame Jocelyne Larose, district 4

Monsieur Lucien Thibodeau, district 5

Madame Danielle Desrochers, district 6

Formant quorum, sous la présidence du pro maire, Monsieur Stéphane Breault

Est présent, monsieur Yves Beauchamp, secrétaire-trésorier adjoint/directeur général adjoint

Rituel du Conseil

Ordre du jour

Session ordinaire du lundi 12 avril 2010

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

10-04R-183

1.1. Constat du quorum et adoption de l'ordre du jour du 12 avril 2010

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée constate que le quorum est obtenu et que le Président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte et que l'ordre du jour du 12 avril 2010 est accepté.

ADOPTÉE

10-04R-184

1.2. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 22 mars 2010

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues;

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 22 mars 2010 est adopté.

ADOPTÉE

2. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

10-04R-185

2.1. Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de mars 2010

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques émis a été transmise aux membres du

Conseil;

Il est proposé par : Jocelyne Larose, district 4
Et appuyé par : Manon Desnoyers, district 3
Et résolu :

Que La Municipalité approuve les déboursés des chèques émis durant le mois de mars 2010 au montant de \$160 585.57.
ADOPTÉE

10-04R-186 **2.2. Approbation des comptes à payer**

CONSIDÉRANT QUE l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil.

Considérant que le Conseil se déclare satisfait de la présente liste des comptes à payer;

En conséquence

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6
Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au montant de 207 174.61\$

ADOPTÉE

Compte tenu qu'il y a une facture au nom de LA MÉLODIE DES FLEURS pour un bouquet pour le fils de Monsieur Stéphane Breault. Monsieur Breault se retire sous prétexte qu'il y a apparence de conflit d'intérêt. Monsieur Jean-Pierre Charron le remplace à titre de maire suppléant.

10-04R-187 **2.3 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 6 avril 2010**

CONSIDÉRANT QUE la liste des bons de commande a été transmise aux membres du Conseil;

En conséquence;

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4
Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émise.

ADOPTÉE

10-04R-188 **2.4 Rapport financier au 31 mars 2010**

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire trésorier a remis deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget.

Il est proposé par : Lucien Thibodeau, district 5
Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier.

ADOPTÉE

10-04R-189 **2.5 Écritures d'amendements en date 6 avril 2010**

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par : Daniëlle Desrochers, district 6
Et résolu

QUE le conseil approuve le rapport d'écritures d'amendements, daté du 6 avril 2010.
ADOPTÉE

10-04R-190

2.6 Simultanéité des élections scolaires et municipales

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6

Et appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

DE RÉITÉRER l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE DEMANDER aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à Monsieur Nicolas Marceau, député de la circonscription Rousseau, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE

10-04R-191

2.7 **Mandat à Dunton-Rainville afin de procéder à la vente shériff dans le dossier 8796-81-7129**

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu contre la partie défenderesse;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs Dunton Rainville;

En conséquence,

Il est proposé par : Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4

Et résolu :

QUE la Municipalité mandate les avocats Dunton Rainville à entreprendre les procédures afin de réaliser une vente par Shérif dans le dossier 8796-81-7129.

ADOPTÉE

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. TRAVAUX PUBLICS

10-04R-192

4.1 **Dépôt des requêtes du dernier mois**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise un système de requête pour gérer efficacement et équitablement les demandes d'interventions auprès des contribuables de la Municipalité,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite informer les membres du Conseil des services rendus aux contribuables, de leur district électoral, en déposant la liste des travaux réalisés au cours du dernier mois ;

En conséquence

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt des requêtes du dernier mois.

ADOPTÉE

10-04R-193

4.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (dépenses pour des travaux exécutés sur les chemins)

CONSIDÉRANT QUE les travaux concernant la subvention reçu du Ministère du Transport (dossier #14989-1-63060 (14) – 2009-06-09-45) pour l'amélioration du réseau routier sont complétés;

CONSIDÉRANT QUE la subvention concerne des travaux exécutés sur le rang du cordon et que les montants versés s'élèvent en date des présentes à 206 648.79\$

Il est proposé par : Jocelyne Larose, district 4
appuyé par : Danielle Desrochers, district 6
et résolu

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin pour un montant subventionné de 15 000.00\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère du Transport.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité.

ADOPTÉE

10-04R-194

4.3 Glissières au coin du rang de la Fourche et de la route 337

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'un citoyen ;

CONSIDÉRANT que le Directeur des travaux publics appuie cette demande ;

Il est proposé par ; Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par ; Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE la Municipalité sollicite le Ministère des transports à étudier la possibilité d'installer des glissières de sécurité à l'intersection du rang de la Fourche et de la route 337.

ADOPTÉE

10-04R-195

4.4 REMPLACEMENT TEMPORAIRE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire face un manque de ressource humaine au niveau de la direction du Service des travaux publics.

CONSIDÉRANT que la période d'absence est inconnue et le poste de directeur au Service des travaux publics est essentiel et cruciale pour la mise en opération des travaux de voirie en cette période printanière.

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit entreprendre d'importants travaux d'infrastructures en hygiène du milieu ainsi que des travaux de réfection de chemins.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de service pour la gestion du service des travaux publics de la part de la compagnie P. Leclerc Construction inc.

Par conséquent
Il est proposé par; Jocelyne Larose, district 4
Appuyé par; Danielle Desrochers, district 6
Et résolu

à la demande de Monsieur Lucien Thibodeau, conseiller district 5, le vote est indiqué;

POUR:

CONTRE :

Jean-Pierre Charron
Manon Desnoyers
Jocelyne Larose
Danielle Desrochers

Lucien Thibodeau

QUE la Municipalité octroi un contrat de gestion des travaux publics à la firme afin fournir les services d'un ingénieur en génie civil.

QUE la compagnie P. Leclerc Construction inc. aura comme mandat et responsabilité de gérer l'ensemble des activités du service des travaux publics.

QUE la Municipalité autorise un virement de budgétaire à partir du surplus accumulé non affecté.

QUE la Municipalité accepte les services de mains d'oeuvres pour 30 heures par semaine pour un période de dix (10) semaines à un tarif horaire de 75.00\$/l'heure (incluant les taxes applicables).

ADOPTÉE

10-04R-196

4.5 Modification à la résolution 09-12X-593 – Dossier Puits Hélène

CONSIDÉRANT QU' en date du 21 décembre 2009 le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Julienne a adjugé à Bernard Malo Inc. le contrat d'exécution de travaux pour l'amélioration du système de captage et de distribution d'eau potable au puits Hélène, sujet à certaines conditions, tel qu'il appert de la résolution portant le numéro 09-12X-593 adoptée à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date des révisions ont été apportées aux travaux à exécuter afin de réduire le coût desdits travaux, lesdites révisions ayant fait l'objet d'une analyse par les ingénieurs mandatés pour superviser ce projet, soit le Groupe Séguin experts-conseils Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté en date du 29 mars 2010 le règlement numéro 770-10, affectant à l'ensemble de ce projet une somme de deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille quarante neuf dollars (2 198 049,00\$);

CONSIDÉRANT QUE la partie imputable du susdit montant affecté aux travaux à effectuer par Bernard Malo Inc. est maintenant de un million six cent seize mille huit cent soixante dix-neuf dollars et quatre vingt-seize cents (1 616 879,96\$), à l'exclusion des taxes payables en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Bernard Malo Inc. a fait part aux ingénieurs de la municipalité de sa décision d'exécuter les travaux prévus aux plans et devis révisés préparés par les ingénieurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'était réservé le droit de procéder à certaines modifications et ajustements dans le cadre de l'article 938.3 du Code municipal, tel qu'il appert de la résolution portant le numéro 09-12X-593;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR: Danielle Desrochers, district 6

APPUYÉ PAR: Manon Desnoyers, district 3

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

Article 1 : Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Article 2 : L'adjudication du contrat à Bernard Malo Inc. par la résolution 09-12X-593 est confirmée pour l'exécution des travaux suivant les plans et devis révisés préparés par le Groupe Séguin experts-conseils Inc. aux conditions suivantes :

Montant du contrat :	1 616 879,96\$
TPS à 5%	80 844,00\$
TVQ à 7.5%	127 329,30\$
Total...	1 825 053,25\$

La présente résolution est conditionnelle à ce que le règlement numéro 770-10 reçoive toutes les approbations requises;

L'adjudication du contrat est également conditionnelle à ce que la municipalité obtienne tous les certificats et autorisations requis du MDDÉP;

Article 3 : La résolution 09-12X-593 adoptée le 21 décembre 2009 demeure en vigueur, sujet aux amendements introduits par la présente résolution;

Article 4 : Copie de cette résolution soit transmise à Bernard Malo Inc. et à Groupe Séguin experts-conseils Inc.;

A D O P T É E

5. HYGIÈNE DU MILIEU

6. AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10-04R-197 6.1 Dépôt du procès-verbal du CCU du 10 mars 2010

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par : Jocelyne Larose, district 4
Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt du rapport du Comité Consultatif d'urbanisme remis par le président du dit comité.

A D O P T É E

10-04R-198 6.1.1 Demande de dérogation, 2010-DM-004, 2940, rue Bellefeuille

Considérant qu'une demande de dérogation mineure à été déposée pour l'implantation du bâtiment principal à plus de dix degrés d'angle.

Considérant que le bâtiment sera implanté à plus de 1000 pieds du chemin;

Considérant que le chemin est privé;

Considérant que l'entretien du chemin se fera sur la partie existante et non sur le prolongement de celui-ci;

Considérant qu'il n'y aura aucun développement possible;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6
Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

Que la Municipalité, suivant les recommandations du C.C.U accepte la demande de dérogation mineure pour le 2940, rue Bellefeuille.

ADOPTÉE

10-04R-199

6.1.2 **Demande de dérogation, 2010-DM-005, 3872, route 337**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure à été déposée pour l'implantation du garage attenant dans la marge latérale et arrière.

Considérant que le demandeur a démontré sa bonne foi;

Considérant qu'il y a eu demande de permis;

Considérant que sur le certificat de localisation de 1999, il n'y a pas de non-conformité;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par; Jocelyne Larose, dsitric 4

Et résolu

Que la Municipalité, suivant les recommandations du C.C.U accepte la demande de dérogation mineure pour le 3872, route 337.

ADOPTÉE

10-04R-200

6.1.3 **Demande de dérogation, 2010-DM-006, Rang Saint-François**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure à été déposée pour l'implantation du bâtiment principale à plus de 10 degrés d'angle;

Considérant que la construction ne sera pas vis-à-vis le chemin;

Considérant que le bâtiment ne sera pas visible de la rue;

Considérant qu'il y aura implantation d'une bande de végétation dense de 10 mètres;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

Que la Municipalité, suivant les recommandations du C.C.U accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 3 440 953 (rang Saint-François).

ADOPTÉE

10-04R-201

6.4 **Plainte no.35 775 rue du Sous-Bois**

CONSIDÉRANT QUE le citoyen demeurant à cette adresse contrevient au règlement 377 article 67 et article 87 ainsi qu'au règlement 902-98 article 5;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen visé a déjà reçu des rapports d'inspection;

Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité autorise le département d'urbanisme à entreprendre les

démarches nécessaires et les procédures judiciaires qui s'imposent afin de régulariser cette situation.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

10-04R-202

7.1 Fête de la Famille 2010

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs propose de renouveler pour une troisième année la fête de la famille;

CONSIDÉRANT QUE le coût de réalisation respecte les crédits budgétaires approuvés pour l'année 2010 ;

Il est proposé par ; Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par ; Danielle Desrochers, district 6
Et résolu

QUE la Municipalité accepte et autorise les festivités de la Fête de la Famille qui se déroulera au Centre communautaire du Lac Quinn, le 15 mai 2010, dans le cadre de la Semaine de la Famille, selon les crédits budgétaires approuvés pour l'année financière 2010 soit un montant de \$7 500.00 à même le poste budgétaire 1-02-701-10-952.

ADOPTÉE

10-04R-203

7.2 Jour de la Terre 2010

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs propose de souligner le jour de la terre ;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, en collaboration avec le comité d'environnement, présentera une conférence le 22 avril prochain à 19h00 à la salle municipale et procédera, par le fait même, au lancement du concours d'embellissement;

CONSIDÉRANT QUE le coût de réalisation respecte les crédits budgétaires approuvés pour l'année 2010 ;

Il est proposé par ; Danielle Desrochers, district 6
Appuyé par ; Jocelyne Larose, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité accepte et autorise la programmation du jour de la terre qui se déroulera à la Salle Municipale, le 22 avril 2010, selon les crédits budgétaires approuvés pour l'année financière 2010 à même le poste budgétaire 1-02-701-10-952

ADOPTÉE

10-04R-204

7.3 Demande de prêt de salle – Exposition artisanale de Noël en Arts 2010

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande pour l'utilisation de la salle municipale pour l'exposition artisanale de Noël en Arts 2010;

En conséquence,

Il est proposé par Lucien Thibodeau, district 5
Appuyé par Danielle Desrochers, district 6
Et résolu

QUE la Municipalité autorise le prêt de la salle municipale pour cette exposition artisanale qui aura lieu les 27 et 28 novembre 2010;

QUE le Conseil mandate la directrice des loisirs à organiser l'exposition artisanale

de Noël en Arts 2009 en collaboration avec les organisateurs.

ADOPTÉE

10-04R-205

7.4 **Demande de commandite pour la mise en place d'un projet de géocaching (École des Boutons D'Or)**

CONSIDÉRANT que l'École des Boutons d'Or est à la recherche de commanditaires pour financer un projet de géocaching pour une 2^{ième} année ;

CONSIDÉRANT que ce projet vise les enfants de quatrième année dans le volet plein-air ainsi que les élèves de la classe de troubles de comportement ;

CONSIDÉRANT que cette activité a pour objectif de faire évoluer les jeunes dans différents domaines soit ;

- La coopération
- L'apprentissage de notions de mathématiques et de géographie
- Le développement d'habiletés sociales
- La connaissance de soi

En conséquence

Il est proposé par ; Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par ; Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité participe à ce projet en commanditant la location d'un autobus pour une journée à même le poste budgétaire 1-02-701-10-950.

ADOPTÉE

10-04R-206

7.5 **Demande de soutien financier pour la FADOQ**

CONSIDÉRANT que la FADOQ désire organiser trois (3) activités majeures au cours de l'été soit;

- Dîner des générations Boomers (1^{ière} édition)
- Jeux Ensoleillés
- Journée Inter-génération (1^{ière} édition)

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ est un OBNL reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien pour le loisir en vigueur de la Municipalité;

Il est proposé par ; Jocelyne Larose, district 4

Appuyé par ; Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité, suivant les recommandations de la Directrice des loisirs, octroie un montant de \$1 300.00 à la FADOQ afin de les soutenir financièrement dans la réalisation de leurs projets.

ADOPTÉE

10-04R-207

7.6 **Demande d'autorisation pour vente de garage 11 et 12 juin (Halte de Verdure)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de la part de Madame Hélène Provost ;

CONSIDÉRANT que Madame Provost est atteinte d'hypertension pulmonaire ;

CONSIDÉRANT que Madame Provost veut amasser des fonds pour la Fondation de l'Hypertension pulmonaire ;

Il est proposé par ; Lucien Thibodeau, district 5
Appuyé par ; Danielle Desrochers, district 6
Et résolu

QUE la Municipalité, suivant les recommandations de la Directrice des loisirs, accorde à Madame Provost le droit d'utiliser une partie du site de la Halte de Verdure afin d'y organiser une vente de garage les 11 et 12 juin 2010.

QUE la Municipalité accepte de prêter des tables à Madame Provost pour son activité.

ADOPTÉE

10-04R-208

7.7 Prêt de la salle – Association Prader-Willi Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue une demande de prêt de salle pour un souper-rencontre bénéfice auprès des familles qui ont un enfant atteint du syndrome de Prader-Willi ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité prévue par l'Association Prader-Willi qui avait été prévue en février dernier avait du être annulée ;

En conséquence,

Il est proposé par ; Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par ; Danielle Desrochers, district 6
Et résolu

QUE la Municipalité autorise le prêt de la salle municipale gratuitement à l'Association Prader-Willi Québec pour un souper-bénéfice le 5 juin 2010.

ADOPTÉE

10-04R-209

7.8 Tournoi de Golf du Groupe Scout de Sainte-Julienne

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Scouts et Guides de Sainte-Julienne organise une campagne de financement pour poursuivre leurs activités.

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Scouts et Guides de Sainte-Julienne sollicite la participation des membres du Conseil municipal au tournoi de golf qui se tiendra le samedi 22 mai 2010.

En conséquence

Il est proposé par ; Jocelyne Larose, district 4
Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1
Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne achète des billets de golf pour la participation de 4 personnes et des billets pour le souper seulement pour 2 personnes.

Que la Municipalité autorise le paiement à même les crédits budgétaires alloués pour les subventions aux organismes.

ADOPTÉE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

10-04R-210

9.1 Levée de l'assemblée ordinaire du 12 avril 2010.

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Daniëlle Desrochers, district 6
Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4
Et résolu :

QUE l'assemblée ordinaire du 12 avril 2010 est levée.
ADOPTÉE

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 30 juin 2010.

Yves Beauchamp
Sec-trésorier adjoint /directeur général adjoint

Stéphane Breault
Pro Maire